



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 22 janvier 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mlle KOENDERS

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENU	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAUPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Myriam BERNARD	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	

### *Membres absents :*

M. Jean-François GONDELLIER	M. François DESEILLE pouvoir à M. Christophe BERTHIER
	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Didier MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain MARCHAND pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Financement du tramway - Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Dans le cadre d'une ligne de crédit dédiée aux infrastructures, la Caisse des Dépôts et Consignations accorde aux collectivités territoriales et à leurs groupements des prêts leur permettant de financer leurs projets de transports collectifs dans des conditions très favorables.

Ces prêts sont destinés à financer la construction et l'extension de Transports en Commun en Site Propre, de même que les travaux d'aménagement des voiries et des dessertes liés à ces projets.

Afin de bénéficier de ces conditions avantageuses pour le financement de son projet de tramway, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a déposé un dossier de demande de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après examen du dossier, et passage en comité d'engagement régional et national, la Caisse des Dépôts et Consignations a émis le 29 décembre 2008 une lettre d'offre au profit de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour un prêt de 100 millions d'euros dédié au financement du tramway, assortie d'une durée de validité des niveaux de marge de 6 mois.

Compte-tenu de l'intérêt des conditions financières de l'offre, il est donc proposé d'autoriser le Président à souscrire un emprunt de 100 millions d'euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans les conditions décrites ci-dessous.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** le Président à signer avec la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt dans les conditions suivantes :

Montant : 100 millions d'euros

■ Phase de mobilisation

Période de mobilisation des fonds : 5 ans maximum

Faculté revolving

Montant minimum des tirages : 1 000 000 €

Index pendant la phase de mobilisation :

Euribor 3, 6 ou 12 mois + marge de 0,05 %, avec possibilité d'arbitrage

Livret A + marge de 1,12 %

Paiement des intérêts : selon la périodicité de l'index

Calcul des intérêts :

Euribor : base exact / 360

Livret A : base exact / 365

Date ultime de consolidation : 31 décembre 2013

■ Phase de consolidation des tirages / emprunt direct

Durée : 40 ans maximum

Différé d'amortissement : possible dans la limite de 3 ans

Taux d'intérêt :

Taux variable indexé sur Euribor 3, 6 ou 12 mois + marge de 0,05 %

Taux révisable indexé sur :

Livret A : Taux du Livret A + marge de 1,12 %

Inflation + marge, équivalent actuariel du taux du Livret A + 1,12 %

Taux fixe : équivalent actuariel à swap + 0,05 %

Calcul des intérêts :

Euribor : base exact / 360

Autres taux : base exact / 365

Amortissement du capital : progressif ou constant

Périodicité : annuelle, semestrielle ou trimestrielle

Conditions de remboursement anticipé :

Euribor : pas de pénalité

Livret A : indemnité forfaitaire

Inflation et taux fixe : indemnité actuarielle

Retard de paiement :

Euribor : TMM + 3 %

Livret A et inflation : majoration de 6 % sur les sommes exigibles à l'échéance

Taux fixe : majoration 5 % sur les sommes exigibles à l'échéance

Commissions :

Commission de dédit : 0,08 % de la différence entre le montant cumulé des versements réellement effectués et le montant engagé

Commission d'engagement : 2 300 €

- **d'autoriser** le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de fonds, aux demandes de différé d'amortissement, aux arbitrages de taux et aux remboursements anticipés de capital prévus dans le contrat.

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président



*Pribetich*  
Pierre PRIBETICH

Publié le 23 JAN. 2009

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

26 JAN. 2009

